

## CHAMPIONNAT DE LIGUE VOILE LEGERE 2025/2028

### OPTIMIST - ILCA - EUROPE

*Nom de la compétition Régate de ligue*

*Autorité Organisatrice LES PLATES*

*Grade 5A*

*Dates : 15 Mars 2026*

*Lieu Base nautique de Port Neuf*

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

#### Préambule

##### Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

#### 1 REGLES

La compétition est régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- 1.3 les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives et chartes de la FFVoile.
- 1.4 le règlement du Championnat de Ligue et des sélections aux championnats de France
- 1.5 l'annexe T "conciliation" s'applique.

#### 2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC sont les IC types de la ligue et sont disponibles selon le lien suivant <https://ligue-voile-nouvelle-aquitaine.fr/championnat-de-ligue-nouvelle-aquitaine/>
- 2.2 Les annexes seront disponibles le 14/03/2026 à l'accueil du club et publiées selon les prescriptions fédérales.

#### 3 COMMUNICATION

[DP] [NP] Pendant qu'il est en course, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

#### 4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

*Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.*

- 4.1 La compétition est ouverte à tous les bateaux des classes Optimist, ILCA et Europe.
- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :
  - a. Pour chaque concurrent majeur, être en possession d'une Licence Club FFVoile

mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur, être en possession :

- d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide
- ou • d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

c. une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

4.4 Les bateaux peuvent s'inscrire sur place.

4.5 Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

## 5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

|        |                                             |  |
|--------|---------------------------------------------|--|
| Classe | Droits d'inscription jusqu'au<br>15/03/2026 |  |
| Toutes | 5€                                          |  |

## 6 PUBLICITE

6.1 [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

6.2 [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

## 8 PROGRAMME

8.1 Programme à terre :

Confirmation d'inscription :

|            |    |       |
|------------|----|-------|
| Date       | De | À     |
| 15/03/2026 | 9H | 11H30 |

8.4 Nombre de courses :

|        |                  |                  |
|--------|------------------|------------------|
| Classe | Courses par jour | Maximum par jour |
| TOUTES | 3                | 10               |
|        |                  |                  |

8.5 L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à 13H30

8.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 17H30

## 9 CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

## 11 LIEU

11.1 L'Annexe A fournit le plan du lieu de la compétition.

11.2 L'Annexe B indique l'emplacement des zones de course.

## 12 LES PARCOURS

Le parcours à effectuer sera de type construit

## 13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 n'est pas modifiée, la pénalité de deux tours s'applique.

## 14 CLASSEMENT

14.2 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.

14.3 a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

c) Quand **3** courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

## **15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS**

15.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

## **16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS**

[DP] [NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

## **18 PROTECTION DES DONNÉES**

18.1 Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## **19 ETABLISSEMENT DES RISQUES**

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

## **20 PRIX**

Les prix seront distribués en présence des participants et selon le règlement sportif de la Ligue

## 21 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter le club LES PLATES au 07 69 17 83 31 ou par mail : [voile@lesplates.fr](mailto:voile@lesplates.fr)

### ANNEXE A : LIEU DE LA REGATE

**BASE NAUTIQUE DE PORT NEUF**  
**Allée Léon Douzille 17000 LA ROCHELLE**

### ANNEXE B : ZONE DE COURSE

